AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-4-3-76159148

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL : 50,00 F

Régie de Recettes de la D.D.A. Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux Cité Administrative - Rue Pélissier 63034 Clermont Ferrand Cedex C. C. P. Clermont-Ferrand 5 503-17

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex

Téléphone 92-42-68 - Postes 440 et 449

Imprimerie de la Station Auvergne-Limousin — Directeur-Gérant : L. BOUYX XXXXXXXXXXX P. JOURNET

BULLETIN N° 48 du 26 FEVRIER 1976.-

PRODUITS UTILISABLES CONTRE LES ENNEMIS ANIMAUX DE LA BETTERAVE SUCRIERE EN TRAITEMENT DE LA SEMENCE ET DU SOL

I - LES TRAITEMENTS DE LA SEMENCE

La désinfection des semences de betterave contre les champignons, agents du Pied Noir (Phoma, Pythium) et de la Cercosporiose, est complétée généralement par un traitement avec un insecticide qui est réalisé par les sélectionneurs ou les enrobeurs. Ces semences traitées peuvent être utilisées dans une lutte contre les ravageurs souterrains qui affectent la levée (Taupins, Atomaires, Blaniules...) : dans les cas d'infestations faibles, voire moyennes, dans des régions nouvellement gagnées à la culture de la betterave sucrière où le parasitisme est encore peu important, en culture de betteraves fourragères, enfin, dans des situations infestées, mais en complément d'un insecticide du sol qui présenterait quelques insuffisances.

Après la suppression de l'heptachlore, il n'est resté autorisé pour cet usage que des spécialités à base de lindane mais qui, à dose convenable, semblent peu sélectives ; des semences importées sont cependant traitées avec ce produit, efficace seulement sur les larves de Taupins.

Récemment, trois nouvelles matières actives, présentées ci-dessous, ont été autorisées à la vente :

MATIERE ACTIVE (spécialité)	Dose d'emploi	Efficacité	Semences traitées
METHIOCARBE (Mesurol 50)	600 g/q	Atomaires	Nues et enrobées
CARBOFURAN (Curater S K)	45 g/unité *	Atomaires, Taupins, Blaniules, Scutigerelles (Pégomyie)	Enrobées
BENDIOCARBE (Garvose, Ubicide 80)	500 g/q	Atomaires Taupins	Enrobées

* une unité = 100 000 graines.

Ces traitements de la semence qui suscitent beaucoup d'intérêt, rencontrent actuellement plusieurs difficultés que les études en cours s'efforcent de résoudre : compatibilité des insecticides avec les fongicides utilisés en désinfection, recherche de formulations adaptées aux traitements des graines nues, étude des sensibilités variétales éventuelles et des intéractions entre le traitement de la semence, le traitement insecticide du sol et l'herbicide.

P 411

./...

Par ailleurs, les essais de valeur pratique qui sont entrepris tentent de préciser l'efficacité et la sélectivité des produits proposés, et de mieux situer ce mode de lutte dans le cadre général de la protection phytosanitaire des cultures de betteraves.

II - LES TRAITEMENTS DU SOL

Actuellement 7 matières actives entrant dans la composition de spécialités généralement granulées et pouvant être classées en deux groupes s'offrent à l'agriculteur.

- Les produits non systémiques : lindane, chlormephos, parathion.
- Les produits systémiques : aldicarbe, carbofuran, phorate, terbufos.

1 - PRODUITS NON SYSTEMIQUES

Ils n'ont qu'une action sur les ravageurs souterrains. Il faut donc prévoir, avec leur utilisation, des traitements éventuels, sur le feuillage, contre la Pégomyie et les Pucerons.

LINDANE : Nombreuses spécialités commerciales.

1,5 kg de matière active/ha, en plein suivi d'une incorporation.

Etant donné les risques de phytotoxicité, le traitement doit être réalisé trois semaines à un mois avant le semis.

Son action est essentiellement anti-taupin et il doit être réservé, de ce fait, aux terres infestées par ce ravageur.

CHLORMEPHOS : Dotan (Pépro)

8 kg/ha de produit commercial, en localisé, dans la raie de semis.

A la dose ci-dessus, il n'a pas présenté de phytotoxicité vis-à-vis de la culture. Cependant, à des doses supérieures (10 kg/ha), ce produit a montré une sélectivité médiocre dans certains essais. Il sera donc nécessaire de respecter la dose recommandée.

Son action contre les ravageurs souterrains (sauf Nématodes et Atomaires), est très satisfaisante.

PARATHION : plusieurs spécialités commerciales.

10 kg/ha de produit commercial (granulé à 5 %), en localisé dans la raie de semis. Il est de sélectivité médiocre et de faible efficacité sur les ravageurs souterrains. Ce produit est "techniquement" dépassé.

2 - PRODUITS SYSTEMIQUES

En raison de leur systémicité, ces matières actives sont véhiculées dans toute la plante après absorption par les racines. De ce fait, en plus de leur action sur les ravageurs souterrains, ils ont aussi une action sur les ennemis aériens (Altises, Pégomyie, Pucerons).

ALDICARBE : Temik (La Littorale)

20 kg/ha de produit commercial, en localisé dans la raie de semis.

Sa sélectivité est bonne.

Son efficacité sur les ravageurs souterrains (en particulier, Taupins, Atomaires) est faible. Il faut noter, cependant, qu'il assure une bonne protection contre les Nématodes.

...

Par contre, sur les ravageurs aériens, son action est très bonne et, en l'absence d'animaux souterrains, tels que Taupins et Atomaires, il présente un intérêt certain pour lutter contre les pucerons vecteurs des jaunisses virales. Toutefois, sa rémanence est difficile à préciser et peut varier selon les conditions (dose, climat...) de 1 à 2 mois. Il sera donc prudent de surveiller les cultures, en particulier, dans les régions où la Jaunisse est à craindre, afin d'intervenir, si nécessaire, avec un insecticide anti-pucerons.

CARBOFURAN : Curater (Bayer)

12 kg/ha de produit commercial, en localisé, dans la raie de semis.

Sa sélectivité est assez bonne. Le produit n'a eu aucune action sensible sur le rendement même lorsque les expérimentateurs ont noté des symptômes de phytotoxicité à la levée (nécroses ou des déformations en cuiller des cotylédones et jeunes feuilles).

C'est le produit présentant le spectre le plus large et la meilleure efficacité sur les ravageurs souterrains. Il a aussi une action intéressante sur les Nématodes bien qu'inférieure à celle du Témik.

Il protège parfaitement les plantes des Altises et du 1er vol de Pégomyie. Sur les pucerons, son efficacité et sa rémanence, tout en étant généralement très satisfaisantes, sont inférieures à celle du Témik, ce qui peut nécessiter, dans certains cas, un traitement anti-puceron supplémentaire, pour protéger la culture contre la Jaunisse.

PHORATE : Thimet 5 G (Sédagri)
20 kg/ha de produit commercial, en localisé, sur une bande de 20 cm de large à la surface du semis.

Sous réserve de respecter les conditions d'emploi et de ne pas mettre les granulés au contact de la graine, sa sélectivité est bonne.

Sur les ravageurs souterrains, son efficacité est satisfaisante.

Par contre, sur les ennemisaériens, son action est très moyenne, il convient donc de surveiller l'évolution des pucerons dans la culture et de la traiter, le cas échéant, avec un produit spécifique.

TERBUFOS : Counter 2 G (Procida, Sédagri)

9 kg/ha de produit commercial, en localisé, dans la raie de semis.

Dernier né de la série ; nous avons, pour l'instant, peu d'expérience sur ce produit et les résultats présentés dans le tableau ci-dessous devront être précisés.

Sa sélectivité semble bonne.

Son action sur les ravageurs du sol paraît intéressante et voisine de celle du Dotan.

Sur les ravageurs aériens, son efficacité sur Altises et Pégomyie, tout en étant inférieure à celle du Témik et du Curater, semble suffisante pour protéger la culture. Son action sur les Pucerons, par contre, apparaît, pour l'instant, comme insuffisante.

La Vente de ce produit est soumise au contrôle de la lettre-contrat.

P 412

MATIERE ACTIVE	SELECTIVITE	RAVAGEURS SOUTERRAINS					RAVAGEURS AERIENS		
		Taupins	Atomaires	Blaniules	Scutigerel-les	Nématodes	Altises	Pégomyie	Pucerons
ALDICARBE	Bonne	+	+	+++	++	+++	+++	+++	+++
CARBOFURAN	Moyenne à bonne	+++	+++	+++	+++	++	+++	+++	++/+++
CHLORMEPHOS	Moyenne à bonne	+++	+	+++ ?	++	0	0	0	0
PHORATE	Assez bonne (respecter les conditions d'emploi)	++	++	++	++	–	++ ?	++	++ ?
PARATHION	Médiocre	+/++	+	+	+	0	0	0	0
TERBUFOS	Bonne ?	+++ ?	+/++?	?	?	?	++ ?	?	+/++ ?
LINDANE	Utiliser avant semis	+++	+	+	0	0	0	0	0

0 = sans efficacité
+ = peu efficace
++ = efficacité moyenne
+++ = bonne efficacité
? = efficacité à préciser
– = sans renseignement.

A R B R E S   F R U I T I E R S

CLOQUE.- (PECHER)

En général, l'application soignée d'un seul traitement permet d'obtenir d'excellents résultats contre cette maladie, à condition d'intervenir dès le départ de la végétation, alors que les "écailles" des bourgeons à bois commencent à s'écarter.

Dans certaines situations, ce stade étant atteint, il y a lieu d'intervenir dans les meilleurs délais, avec de préférence, un produit à base de cuivre.

CORYNEUM, GNOMONIA, MONILIA.- (Autres Arbres fruitiers à noyau)

Contre ces maladies, effectuer un traitement, avec un produit à base de cuivre, dès le début du débourrement (stade atteint, parfois dépassé, dans certaines situations, pour les Abricotiers, en particulier).

C U L T U R E S   L E G U M I E R E S

RHIZOCTONE VIOLET SUR ASPERGE.-

Pour protéger les jeunes plants contre ce champignon, effectuer, avant plantation, la désinfection des griffes par trempage, pendant 15 minutes, dans une solution d'eau de Javel à 12° chlorométrique (1/4 de litre d'eau de Javel du commerce dans 1 litre d'eau).

Après désinfection, les griffes doivent être rincées abondamment à l'eau courante et plantées aussitôt.

Parfois ce traitement est réalisé par le pépiniériste, fournisseur des griffes : dans ce cas, il est évidemment inutile de renouveler l'opération.

L'habillage, pratique qui consiste à couper l'extrémité des racines avant plantation, est déconseillé.

V I G N E

TRAITEMENT PENDANT LE REPOS DE LA VEGETATION.-

Ce traitement est à réaliser dans les Vignes où des attaques d'Esca, d'Excoriose, d'Anthracnose, d'Acariose ou de Cochenillesont été observées en 1975.

- ESCA : Ce champignon, qui s'attaque au bois, entraîne, fréquemment, chaque année, surtout dans les vignes âgées, la mort d'un nombre plus ou moins important de souches. Le dépérissement constaté peut être lent ou brutal (apoplexie).

Le traitement consiste à pulvériser, sur les souches malades ou douteuses, une bouillie à base d'Arsénite de soude (1250 g d'Arsénic par hectolitre d'eau). Intervenir, après la taille, avant le débourrement, Opérer par temps sec ; pulvériser abondamment les plaies de taille récentes et anciennes. Pour obtenir un bon résultat, ce traitement doit être effectué 2 ou 3 ans de suite.

Les produits à base d'Arsénite de soude (seuls produits efficaces contre cette maladie) sont très toxiques : ne pas traiter par grand vent, s'abstenir de fumer pendant le traitement, porter des vêtements et des gants imperméables. Les appareils à dos pouvant être utilisés doivent être parfaitement étanches.

- EXCORIOSE : Les yeux de la base des rameaux attaqués par ce champignon ne débourent pas, Sur les bois atteints on remarque un épaississement des empattements et des crevasses de l'écorce qui prend une teinte blanchâtre et se couvre de ponctuations noirâtres.

./...

P 413

Contre cette maladie observée dans certaines vignes de la région, les produits à base d'Arsénite de soude, à la dose de 625 g d'Arsénic par hectolitre d'eau donnent, en général, d'excellents résultats. Les colorants nitrés ou les huiles jaunes peuvent également être utilisés.

Comme pour l'Esca, intervenir avant le débourrement en mouillant abondamment la base des sarments.

Des traitements effectués peu après le départ de la végétation avec dichlofluanide, folpel, manèbe, mancozèbe ou propinèbe, ou l'une des associations des produits suivants : folpel + captafol, mancozèbe + folpel, peuvent être envisagés, en remplacement du traitement hivernal à l'Arsénite de soude. Toutefois, ces applications sont fréquemment difficiles à mettre en place aux meilleurs moments.

- ANTHRACNOSE : Cette maladie se rencontre, par endroits, surtout en année humide, dans les plantations d'Hybrides (plantations, en général, peu traitées en été). Sur les raisins, elle se manifeste par des taches brunes, déprimées, cernées de noir. La destruction de la récolte peut être totale.

Dans les vignes intéressées, effectuer un traitement, avant débourrement, avec une solution contenant 30 à 35 kg de Sulfate de fer et 2 litres d'acide sulfurique pour 100 litres d'eau.

Manipuler l'acide sulfurique avec précaution (verser l'acide dans l'eau et non l'eau dans l'acide) et se rappeler que cet acide détériore les appareils à cuve non plombée, ainsi que les fils de fer souvent utilisés pour laconduite de la vigne.

- ACARIOSE : Les vignes attaquées, présentent un rabougrissemet typique de la végétation. Les feuilles restent petites et sont, généralement, frisées et très duveteuses.

Contre les acariens responsables de ces altérations, utiliser, juste avant le départ de la végétation un produit à base d'huile d'anthracène et de colorant nitré (huile jaune).

Ce produit permet également de détruire l'Erinose, acarien fréquent dans les vignes, provoquant des boursouflures à laface supérieure des feuilles, tandis que la face inférieure se recouvre d'un feutrage très épais, blanc ou rosé.

Les produits à base d'oléoparathion ou de soufre micronisé, utilisés peu après le débourrement donnent également de bons résultats contre l'Acariose et l'Erinose.

- COCHENILLES : Ces insectes qui peuvent être observés dans quelques vignes favorisent, en général, le développement d'une abondante fumagine (encroûtement noirâtre) sur les sarments.

Les produits suivants sont efficaces : dinoterbe, huiles jaunes, oléomalathion, oléoparathion (les deux derniers produits peuvent encore être utilisés après le départ de la végétation).

LISTE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES HOMOLOGUES OU EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE AU 1er JANVIER 1976 ET DELAIS D'EMPLOI

Ces deux listes figurent dans le numéro de Février 1976 de la revue PHYTOMA. Les abonnés ne bénéficiant pas du Service de cette revue (abonnés collectifs) recevront, prochainement, les tirés à part de ces documents.

Clermont-Fd, le 27 Février 1976.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire :

P. DENIZET.

Tirage n° 948 du 27 Février 1976.

N° du compte à la C.P.P.A.P. : 525 AD